Département des PYRENEES-ATLANTIQUES

République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Du Nord Est Béarn

Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la porte du siège de la communauté de communes le 24 janvier 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du dix-huit janvier deux mille dix-sept
à la Maison de la Communauté
à dix-huit heures trente

Date de la convocation: 11 janvier 2017
Nombre de conseillers en exercice : 99
Présents : M. Romain MORLANNE (Aast), Mme Myriam CUILLET (Abère), M. Christian ROCHE (Andoins), Mme Christelle DESCLAUX (Anos), Mme Maïté POTHIN (Anoye), Mme Marie-Odile RIGAUD (Arricau-Bordes), Mme Martine LOUSTAU (Arrien), M. Michel CANTOUNET (Arroses), M. Philippe TRUCO (Aurions-Idernes) M. Vincent ROUSTAA (Baleix), M. Bernard BURON (Barinque), M. Maurice MINVIELLE (Barzun), M. Claude LAGARRUE (Bassillon-Vauze), M. Sébastien DIAZ (suppléant Bedeille), M. Yvan DEBOSSE (Bernadets), M. François DUBERTRAND (Bétracq), M. Thierry CARRERE (Buros), M. Michel ARRIBE (Buros), Mme Marie-Claude CHATELIN (Buros), Mme Josiane VAUTTIER (Buros), M. Charles MURRILO (Cadillon), M. Robert GAYE (Castillon-Lembeye), M. Raymond SANSOT (Corbère-Aberes), M. Pascal BOURGUINAT (Cosledaa-Lube-Boast), M. Georges LAMAZERE (Crouseilles), M. Jean-Michel VIGNAU (Escures), M. Xavier BOUDIGUE (Eslourenties-Daban), Mme Régine BERGERET (Espechède), M. Jean-Pierre BARRERE (Espoey), M. Jean-Jacques LASCASSIES (Espoey), M. Michel MAGENDIE (Gabaston), M. Pierre PEILHET (Gayon), Mme Martine MONTAGUT (Ger), M. Bernard POUBLAN (Ger), Mme Evelyne PONNEAU (Ger), Mme Elisabeth BOINOT (Gerderest), M. André MAGENDIE (Gomer), Mme Yolande COUSTET (Higuères-Souye), M. Olivier LARBIOUZE (Hours), M. Mathieu LAFARGUE (Labatmale), Mme Martine HURBAIN (Lalongue), M. Patrick BARBE (Lannecaube), M. Michel JANTROY (Lassere), M. Jean-Michel DESSERE (Lembeye), M. Bernard MARCHENAY (Lespielle), M. Christophe SUAREZ (suppléant Lespourcy), M. Jean-Paul LAGARRUE (Limendous), M. Fabien MINVIELLE (Livron), M. Bernard CACHEIRO (Lombia), M. Frédéric LAHORE (Lourenties), Mme Isabelle MONTAUBAN (Luc-Armau), M. Chrisitan ROUMIGOU (Lucarre), M. Daniel VELEZ (Lucgarier), M. Arnaud BRIERE (Lussagnet-Lusson), Mme Eliane CAPDEVIELLE (Maspie-Lalonquere-Juillacq), M. Robert CARTER (Maucor), M. Marc GAIRIN (Momy), M. Alain DEPOORTER (Monassut-Audiracq), M. Gabriel HUGUES (Moncaup), Mme Annick CARPENTIER-CHAMPROUX (Monpezat), M. Dino FORTE (Morlaàs), M. Gérard CONGIU (Morlaàs), Mme Sandrine COPIN-CAZALIS (Morlaàs), M. Pierre COSTE (Morlaàs), M. Robert DEMONTE (Morlaàs), Mme Huguette DOMENGES (Morlaàs), M. Jean-Claude GARIMBAY (Morlaàs), Mme Eliane LAPORTE-LIBSON (Morlaàs), Mme Pierrette LASSEGNORE (Morlaàs), M. Joël SEGOT (Morlaàs), M. Alain NOUGUEZ (Nousty), M. Claude BORDE-BAYLACQ (Nousty), M. Jean-Marc FOURCADE (Ouillon), M. Pierre ARMAU (Peyrelongue-Abos), M. Didier LARRAZABAL (Pontacq), Mme Monique LARBEYOU (Pontacq), Mme Françoise LARRE (Pontacq), M. Henri SOUSBIELLE (Pontacq), M. Christophe VOISIN (Pontacq), M. Alban LACAZE (Riupeyrous), M. Frédéric CAYRAFOURCQ (Saint Armou), M. Arthur FINZI (Saint Castin), M. Christian CASTERAN (Saint Jammes), M. Benoît MARINE (Saint-Laurent-Bretagne), M. Philippe CASTETS (Samsons-Lion), M. Bernard LASSERE (Saubole), M. Lucien LARROZE (Sedzère), M. René BAUD (Séméacq-Blachon), M. Stéphane PEDEBOY (Serres-Morlaàs), M. Michel CHANTRE (Simacourbe), M. Alain TREPEU (Soumoulou), Mme Dominique BAZES (Soumoulou), M. Bernard MASSIGNAN (Soumoulou), Mme Sylvette NOGUES (Urost).
Représentés :, M. Jean-Paul MATTEI (Ger) ayant donné pouvoir à Mme Martine MONTAGUT, Mme Sylvie POUTS (Nousty) ayant donné pouvoir à M. Claude BORDE-BAYLACQ, Mme Chrystelle CAZENAVE (Pontacq) ayant donné à M. Henri SOUSBIELLE.
Absents excusés: M. Jean-Pierre JEANTET (Escoubès), M. Jean-Claude LALANNE (Ponson-Dessus)

M. Vincent ROUSTAA a été élu secrétaire.

Délibération n°2017-1801-5.1-1 : Election du Président

En préambule, a été constitué le bureau de vote pour l'ensemble des élections de la séance : ont été désignés assesseurs Madame Sandrine COPIN-CAZALIS et Monsieur Christophe VOISIN.

Lors de l'appel à candidatures, se sont présentés :

- Monsieur FINZI Arthur
- Monsieur BOURGUINAT Pascal.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
Nombre de suffrages : 97
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 10
Nombre de suffrages exprimés : 87
Majorité absolue : 49
FINZI Arthur : 70
BOURGUINAT Pascal : 15
ROUSTAA Vincent : 1
MAGENDIE Michel : 1

Le conseil communautaire,
Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-22-09 portant création de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn au 1er janvier 2017,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-41-3,
Vu le procès-verbal de l'élection du Président,
Vu les résultats du scrutin,
DECIDE de proclamer Monsieur FINZI Arthur Président de la communauté et le déclare installé.

Délibération n°2017-1801-5.1-2 : Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres Membres du Bureau

Le conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-22-09 portant création de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn au 1er janvier 2017,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3,

Constatant que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents,

Constatant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de 15,

DECIDE de fixer le nombre de Vice-Présidents à 15 et à 9 les autres Membres du Bureau.

Délibération n°2017-1801-5.1-3 : Election des Vice-Présidents

I. Election des vice-présidents

1. Election du Premier Vice-Président

Monsieur Arthur FINZI a fait appel de candidature pour le poste de premier vice-président.

Monsieur Jean-Pierre BARRERE propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants 97
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 15
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b) 82
d. Majorité absolue 49

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
Jean-Pierre BARRERE	82	Quatre-Vingt-Deux

2. Election du Second Vice-Président

Monsieur Arthur FINZI a fait appel de candidature pour le poste de Second Vice-président.

Messieurs Michel CHANTRE et Marc GAIRIN proposent leurs candidatures pour occuper cette fonction.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants 97
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 9
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b) 88
d. Majorité absolue 49

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
Michel CHANTRE	60	Soixante
Marc GAIRIN	28	Vingt-huit

3. Election du Troisième Vice-Président

Monsieur Arthur FINZI a fait appel de candidature pour le poste de Troisième Vice -président.

Monsieur Dino FORTE propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants 97
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 10
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b) 87
d. Majorité absolue 49

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
FORTE Dino	87	Quatre-vingt-sept

4. Election du Quatrième Vice -Président

Monsieur Arthur FINZI a fait appel de candidature pour le poste de Quatrième Vice -président.

Monsieur Didier LARRAZABAL propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants 97
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 17
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b) 80
d. Majorité absolue 49

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
Didier LARRAZABAL	80	Quatre-vingt

5. Election du Cinquième Vice-Président

Monsieur Arthur FINZI a fait appel de candidature pour le poste de Cinquième Vice-Président.

Messieurs Philippe CASTETS et Michel MAGENDIE proposent leurs candidatures pour occuper cette fonction.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants 97
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 5
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b) 92
d. Majorité absolue 49

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
Philippe CASTETS	54	Cinquante-quatre
Michel MAGENDIE	39	Trente-neuf

6. Election du Sixième Vice-Président

Monsieur Arthur FINZI a fait appel de candidature pour le poste de Sixième Vice-Président.
Monsieur Bernard BURON propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants 97
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 14
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b) 83
d. Majorité absolue 49

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
Bernard BURON	83	Quatre-vingt-trois

7. Election du Septième Vice-Président

Monsieur Arthur FINZI a fait appel de candidature pour le poste de Septième Vice-Président.
Monsieur Alain TREPEU propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants 97
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 16
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b) 81
d. Majorité absolue 49

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
TREPEU Alain	81	Quatre-vingt-un

8. Election du Huitième Vice-Président

Monsieur Arthur FINZI a fait appel de candidature pour le poste de Huitième Vice-Président.
Madame Annick CARPENTIER-CHAMPROUX propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants 97
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 20
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b) 77
d. Majorité absolue 49

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
Annick CARPENTIER-CHAMPROUX	77	Soixante-dix-sept

9. Election du Neuvième Vice-Président

Monsieur Arthur FINZI a fait appel de candidature pour le poste de Neuvième Vice-Président.
Monsieur Thierry CARRERE propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants 97
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 19
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b) 78
d. Majorité absolue 49

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
Thierry CARRERE	78	Soixante-dix-huit

10. Election du Dixième Vice-Président

Monsieur Arthur FINZI a fait appel de candidature pour le poste de Dixième Vice-Président.
Monsieur Bernard POUBLAN propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants 97
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 14
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b) 83

d. Majorité absolue 49

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
Bernard POUBLAN	83	Quatre-vingt-trois

11. Election du Onzième Vice-Président

Monsieur Arthur FINZI a fait appel de candidature pour le poste de Onzième Vice-Président.
Monsieur Jean-Michel DESSERE propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants 97
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 25
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b) 72
d. Majorité absolue 49

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
Jean-Michel DESSERE	72	Soixante-douze

12. Election du Douzième Vice-Président

Monsieur Arthur FINZI a fait appel de candidature pour le poste de Douzième Vice-Président.
Monsieur Robert DEMONTE propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants 97
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 27
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b) 70
d. Majorité absolue 49

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
Robert DEMONTE	70	Soixante-dix

13. Election du Treizième Vice-Président

Monsieur Arthur FINZI a fait appel de candidature pour le poste de Treizième Vice-Président.
Monsieur André MAGENDIE propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants 97
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 18
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b) 79
d. Majorité absolue 49

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
André MAGENDIE	79	Soixante-dix-neuf

14. Election du Quatorzième Vice-Président

Monsieur Arthur FINZI a fait appel de candidature pour le poste de Quatorzième Vice-Président.
Monsieur Christian ROCHÉ propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants 97
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 12
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b) 85
d. Majorité absolue 49

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
Christian ROCHE	85	Quatre-vingt-cinq

15. Election du Quinzième Vice-Président

Monsieur Arthur FINZI a fait appel de candidature pour le poste de Quinzième Vice-Président.
Madame Martine LOUSTAU et Monsieur Michel MAGENDIE proposent leurs candidatures pour occuper cette fonction.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants 97
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 12
c. Nombre de suffrages exprimés (a-b) 85
d. Majorité absolue 49

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
Martine LOUSTAU	58	Cinquante-huit
Michel MAGENDIE	27	Vingt-sept

Le conseil communautaire,
Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-22-09 portant création de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn au 1er janvier 2017,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3,
Vu le procès-verbal de l'élection des Vice-Présidents,
Vu les résultats du scrutin,
DECIDE de proclamer Monsieur Jean-Pierre BARRERE, conseiller communautaire, élu Premier Vice-Président et le déclare installé,
DECIDE de proclamer Monsieur Michel CHANTRE, conseiller communautaire, élu Deuxième Vice-Président et le déclare installé,
DECIDE de proclamer Monsieur Dino FORTE, conseiller communautaire, élu Troisième Vice-Président et le déclare installé,
DECIDE de proclamer Monsieur Didier LARRAZABAL, conseiller communautaire, élu Quatrième Vice-Président et le déclare installé,
DECIDE de proclamer Monsieur Philippe CASTETS, conseiller communautaire, élu Cinquième Vice-Président et le déclare installé,
DECIDE de proclamer Monsieur Bernard BURON, conseiller communautaire, élu Sixième Vice-Président et le déclare installé,
DECIDE de proclamer Monsieur Alain TREPEU, conseiller communautaire, élu Septième Vice-Président et le déclare installé,
DECIDE de proclamer Madame Annick CARPENTIER-CHAMPROUX, conseiller communautaire, élu Huitième Vice-Président et le déclare installé,
DECIDE de proclamer Monsieur Thierry CARRERE, conseiller communautaire, élu Neuvième Vice-Président et le déclare installé,
DECIDE de proclamer Monsieur Bernard POUBLAN, conseiller communautaire, élu Dixième Vice-Président et le déclare installé,
DECIDE de proclamer Monsieur Jean-Michel DESSERE, conseiller communautaire, élu Onzième Vice-Président et le déclare installé,
DECIDE de proclamer Monsieur Robert DEMONTE, conseiller communautaire, élu Douzième Vice-Président et le déclare installé,
DECIDE de proclamer Monsieur André MAGENDIE, conseiller communautaire, élu Treizième Vice-Président et le déclare installé,
DECIDE de proclamer Monsieur Christian ROCHÉ, conseiller communautaire, élu Quatorzième Vice-Président et le déclare installé,
DECIDE de proclamer Madame Martine LOUSTAU, conseiller communautaire, élu Quinzième Vice-Président et le déclare installé.

Ont quitté la salle de délibération et ont donné pouvoir :

- Monsieur François DUBERTRAND (Bétracq) à Monsieur Michel CHANTRE
- Madame Evelyne PONNEAU (Ger) à Monsieur Bernard POUBLAN
- Monsieur Mathieu LAFARGUE (Labatmale) à Monsieur Fabien MINVIELLE
- Monsieur Alain NOUGUEZ (Nousty) à Monsieur André MAGENDIE

Délibération n°2017-1801-5.1-4 : Election des autre Membres du Bureau de la communauté de communes

Bureau communautaire :

Monsieur le Président a exposé qu'en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ».
Ainsi, il a été décidé à l'unanimité que le bureau communautaire serait constitué de 25 membres, à savoir le Président, les 15 Vice-Présidents et 9 conseillers communautaires délégués.
A l'unanimité, l'Assemblée communautaire a choisi de voter sur une liste composée des noms suivants :

- **Patrick BARBE**
- **Régine BERGERET**
- **Eliane CAPDEVIELLE**
- **Robert GAYE**
- **Alban LACAZE**
- **Jean-Paul LAGARRUE**
- **Lucien LARROZE**
- **Maurice MINVIELLE**
- **Romain MORLANNE**

A l'unanimité, l'Assemblée a choisi de voter à main levée.
Avec 89 voix pour et 8 abstentions, sont donc élus les candidats présentés.

Le conseil communautaire,
Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-22-09 portant création de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn au 1er janvier 2017,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3,
Vu le procès-verbal de l'élection des Membres du Bureau,
Vu les résultats du vote,

DECIDE, par 89 voix pour et 8 abstentions, de proclamer les conseillers communautaires suivants élus Membres du Bureau :

- Patrick BARBE
- Régine BERGERET
- Eliane CAPDEVIELLE

- Robert GAYE
- Alban LACAZE
- Jean-Paul LAGARRUE
- Lucien LARROZE
- Maurice MINVIELLE
- Romain MORLANNE

et les déclare installés.

Délibération n°2017-1801-5.1-5 : ADMINISTRATION GENERALE
Délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes

Le conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-22-09 portant création de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn au 1er janvier 2017,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-22-09 portant création de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn au 1er janvier 2017,

Vu la délibération n°2017-1801-5.1-1 du 18 janvier 2017 portant élection du Président de la Communauté de Communes,

Constatant que le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. »

DECIDE de charger le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,

RAPPELLE que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le Bureau, par délégation du conseil communautaire.

Fait et délibéré à Morlaàs, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Suivent les signatures,
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Morlaàs, le 19 janvier 2017
Le Président,

A. FINZI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NORD EST BÉARN * 64160 *